Montréal, le 3 octobre 2007

<u>Par courriel</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour la direction Contrôle des mouvements d'énergie du Transporteur**
Dossier de la Régie : R-3625-2007

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à la lettre envoyée par ELL/EBMI le 1 octobre 2007 demandant à la Régie de lui accorder une extension du délai prévu pour soumettre ses commentaires et suggestions concernant le Code de conduite déposé par le Transporteur. Ce délai additionnel est requis pour la traduction des commentaires de l'expert de l'intervenante et la préparation de ses propres commentaires, une fois que la version anglaise du Code de conduite sera déposée par le Transporteur.

Par conséquent, la Régie apporte les modifications suivantes au calendrier prévu :

- les intervenants devront faire parvenir à la Régie leurs commentaires sur le Code de conduite déposé par le Transporteur au plus tard 10 jours ouvrables suite au dépôt de la version anglaise du Code de conduite ;
- le Transporteur aura 10 jours ouvrables à compter de la date limite pour la réception des commentaires des intervenants pour y répondre, le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl